

## Communiqué de presse

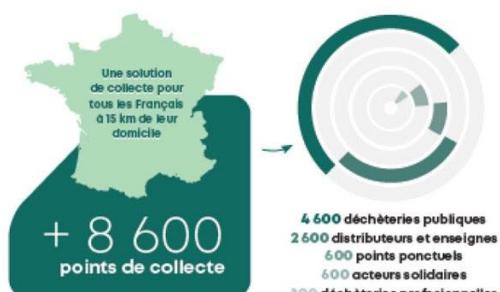
Paris, le 23 juillet 2024

### 1,6 million de tonnes d'objets et de matériaux collectés pour réemploi et recyclage

Ecomaison, l'éco-organisme agréé pour la prise en charge des objets et matériaux de la maison publie ses chiffres annuels de collecte, réemploi et recyclage. Positionné sur quatre filières, Ecomaison a valorisé son expérience acquise sur les produits de l'Ameublement, aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, aux Articles de Bricolage et de Jardin et aux Jeux et Jouets.

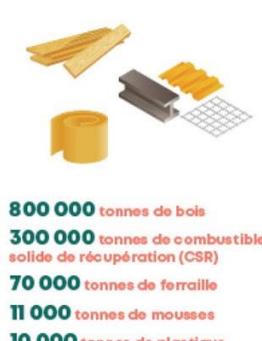
L'éco-organisme Ecomaison compte à fin 2023, **plus de 12 000 entreprises adhérentes pour 5,2 millions de tonnes de produits mis sur le marché**. A ce titre, Ecomaison a perçu de ses adhérents **332,4 millions d'euros d'éco-participation**, pour les quatre filières. Ecomaison a **financé et organisé la collecte de 1,6 million de tonnes d'objets et matériaux de la maison**. Son réseau de partenaires de collecte constitué de **8 600 points sur le territoire** (déchèteries publiques et professionnelles, distributeurs et enseignes, acteurs solidaires) permet à Ecomaison de proposer un **point de collecte dans un rayon de 15 km à tous les Français**. Les performances de recyclage **atteignent un taux de valorisation de 97%** sur les produits pris en charge par Ecomaison, comprenant le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique.

#### Des collectes partout en France

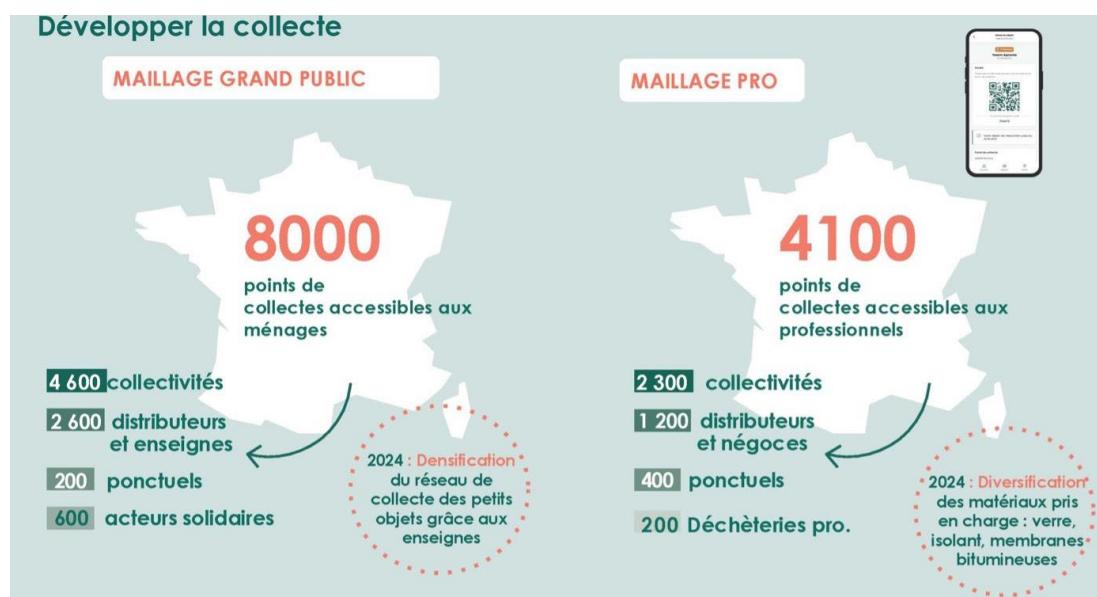


1,6 million de tonnes d'objets et matériaux collectés dont 1,5 million sur la filière ameublement

#### Des matières recyclées et de l'énergie



Une priorité : la proximité des points de collecte pour les particuliers comme pour les professionnels



### Focus sur la filière Ameublement (DEA)

Filière historique et majoritaire dans les activités d'Ecomaison, l'ameublement représente à lui seul, 1,5 million de tonnes de produits et matériaux pris en charge. Après avoir construit et déployé cette filière pendant plus de 10 ans, Ecomaison poursuit ses travaux pour inciter à l'allongement de la durée de vie des produits, via les fonds dédiés à la réparation et au réemploi. Dans le cadre de l'agrément 2024-209 Ecomaison s'est engagé à consacrer **140 millions d'euros sur les six prochaines années pour financer et développer les actions en faveur du réemploi** par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. De plus, le déploiement progressif du Bonus Réparation est un fort enjeu pour Ecomaison, qui structure ce secteur pour lequel l'offre de réparation n'est pas encore mature.

### Focus sur la filière Produit et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Au cours de l'année 2023, Ecomaison a poursuivi deux grands axes de développement de la toute jeune filière :

- la mise en conformité des entreprises avec l'application en mai 2023 d'un barème d'éco-participation modulé selon la recyclabilité des produits,
- l'équipement des points de reprise des enseignes du bricolage et du négoce.

En parallèle de ses actions, pour répondre aux objectifs fixés par le cahier des charges, Ecomaison interpelle les Pouvoirs Publics sur la nécessité de rééquilibrer les objectifs de collecte par matériau et lisser la trajectoire de déploiement de la filière bâtiment. En effet, la progressivité est indispensable pour que la filière soit soutenable économiquement par les entreprises du secteur et permette l'investissement dans des solutions industrielles de recyclage de ces déchets.

### **Focus sur la filière Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)**

La filière des Articles de Bricolage et de Jardin regroupe un large éventail de produits, de poids et d'encombrement très diversifié : allant du tournevis à la cabane de jardin par exemple. Ecomaison a lancé une consultation en 2023 pour adapter les contenants de collecte aux petits produits : des caisses-palettes. Fin 2023, 900 distributeurs en étaient équipés, ainsi que 1400 déchèteries publiques et 40 déchèteries professionnelles.

Sur le volet du réemploi, des accords locaux ont été passés entre magasins et associations pour leur permettre d'accéder à un gisement de produits de qualité issu de la reprise par les enseignes.

### **Focus sur la filière Jeux & Jouets (J&J)**

2023 a été une année marquée par une très forte accélération de l'équipement des points de collecte pour les jouets. Près de la moitié des déchèteries publiques a été équipée. L'enjeu était également d'engager très rapidement les magasins dans cette dynamique de reprise des jouets usagés : 800 points de vente - dont les enseignes spécialisées - ont été équipés de bornes de collecte et d'une signalétique sur les consignes de tri.

En parallèle, plus de 360 conventions avec les associations et les enseignes ont été conclues pour la collecte solidaire afin d'orienter le maximum de jouets vers le réemploi.

En 2023, de nombreuses opérations de collecte solidaire en vue de réemploi ont été menées par Ecomaison :

- avec l'académie de Versailles, collecte dans près de 200 écoles maternelles et élémentaires,
- avec ecosystem, dans le cadre de l'opération "Laisse parler ton cœur", collecte de plus de 43 000 kilos de jouets en quelques jours dans plus de 670 points de collecte,
- avec Emmaüs Défi, Refashion et la Ville de Paris, installation de double bornes de collecte jouets/textiles dans les mairies de Paris.

Ces opérations de collecte se sont accompagnées de démarches pédagogiques autour du don, du geste de tri et de la seconde vie des jouets.